

Intervention de la FNAPEC lors de la séance plénière du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle, le mercredi 23 mai 2012 **par Marie-Claude Valette, présidente**

Je remercie Monsieur Didier Lockwood et le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle d'avoir invité la FNAPEC à cette discussion autour des « Méthodes d'apprentissages et de transmission de la musique aujourd'hui ».

Pourquoi les parents ?

Parce que les parents sont partie prenante puisqu'il s'agit d'un enseignement destiné à leurs enfants.

Ce sont les parents qui font le choix d'inscrire leurs enfants dans une école de musique/danse/théâtre.

Ce sont les parents qui assurent les trajets école/maison/conservatoire avec le coût et la disponibilité que cela demande.

Ce sont les parents qui participent au financement du conservatoire ou de l'école de musique/danse/théâtre tant par les droits d'inscription (de 20 à 900 € : la FNAPEC a réalisé plusieurs enquêtes sur les droits d'inscription) que par leurs impôts.

Ce sont les parents qui participent au financement de la pratique artistique de leur enfant en l'achat connexe :

- d'instruments de musique et la prise en charge des frais d'entretien,
- de partitions, chaussons et vêtements pour la danse, crayons, peinture, papier pour les arts visuels...

Tout ce côté annexe n'est pas signalé dans le rapport bien que tous ces frais, entièrement assurés par les parents, puissent être un frein pour toute une partie de la population et renforcent cette idée d'élitisme et de « domaine protégé » qui colle à « l'enseignement spécialisé ».

Des solutions existent : développement de parthèques, de parcs instrumentaux, d'accords sur les photocopies à l'égal de ceux signés avec les universités pour la diffusion littéraire...

Si l'on ne retenait qu'une piste sur le rapport c'est celle-ci :

Susciter l'envie, éveiller le désir de l'enfant et de l'adolescent

Lorsque la motivation est très forte, les enfants et adolescents sont capables de beaucoup de choses ; par contre sans désir, sans volonté, quelle que soit la pédagogie utilisée, les moyens mis en œuvre, les résultats ne sont pas proportionnels aux attentes.

Une idée demeure : « La musique classique n'intéresse pas les jeunes » mais sur quels critères fonde-t-on cet apostolat ?

- sur l'étude des publics des spectacles ?
- sur la population des conservatoires ?

Or cette situation est spécifique à la France. On ne la retrouve pas spécialement en Angleterre, dans les pays nordiques, en Allemagne, en Autriche, aux USA, au Canada...

Prenons l'exemple d'El Sistema, dont tout le monde parle sans peut-être savoir exactement ce qu'il

représente. Celui-ci fut mis en place par le ministère des Affaires sociales et non par le ministère de la Culture. L'implantation du système commença par la formation des enseignants et des professeurs (l'approche pédagogique n'est pas la même que celle pratiquée dans les conservatoires). Par ailleurs, il faut arrêter de dire qu'ils reçoivent un enseignement uniquement par l'orchestre : les enfants sont en cours tous les après-midi et le samedi matin : ils ont de la pratique d'orchestre mais aussi des cours individuels d'instrument, d'éducation artistique... Au départ, c'était un moyen d'empêcher les gamins de traîner dans la rue. J'ai d'autres exemples au Brésil (ville de Diamantina) un orchestre formé par des primo-délinquants et engagé dans une politique de réinsertion par la musique. Cet orchestre a participé une année aux *Orchestrades* de Brive (réunion d'orchestres du monde entier initiée par la FNAPEC). Chez nous, nous manquons cruellement d'enseignants formés à cette pédagogie, nous manquons de répertoire adapté ; les enfants n'ont que deux ou trois heures de pratique par semaine dans le cadre de l'« Orchestre à l'école ».

En France citons l'exemple de l'école Michelet de Roubaix, où un jumelage avec l'orchestre de Lille de Jean-Claude Casadesus a sauvé beaucoup d'enfants dont l'avenir était incertain vu l'environnement dans lequel ils évoluaient. Après avoir côtoyé les musiciens de l'orchestre, pas dans la salle mais au sein même de l'orchestre, certains enfants ont décidé de s'inscrire spontanément au conservatoire et ce parfois sans même le consentement de leurs parents. Ces enfants n'ont jamais abandonné leur cursus au conservatoire contrairement à ce qui se passe habituellement (le chiffre de 50% d'abandon en fin de premier cycle est significatif et à prendre avec considération).

Les JMF (Jeunesses musicales de France) avaient organisé une table ronde sur ce thème lors de Musicora 2012 « Comment faire aimer la musique classique aux jeunes ? ». Il en est ressorti que c'était la méconnaissance et les « idées reçues » qui écartaient les jeunes de la musique classique et pour y remédier quelques solutions ont été avancées :

- que l'information, la sensibilisation et l'initiation soient faites auprès des plus jeunes, dès l'école primaire ;
- que les conservatoires soient installés dans les écoles, collèges, lycées ce qui est un peu le cas en Belgique où l'école de musique s'installe dans les locaux de l'école publique après les heures d'enseignement,
- que les groupes de musique de chambre élisent résidences dans les établissements scolaires.

Lors de la table ronde des Jeunesses Musicales de France, Mme Sofi Jeannin, directrice musicale de la maîtrise de Radio France, originaire de suède, nous a fait rêver en annonçant que dans son pays, la musique faisait partie intégrante de l'éducation artistique des enfants et qu'il y avait un piano dans chaque classe !! Elle a observé le même phénomène en Angleterre avec la présence prégnante de la pratique du chant dans l'enseignement général, mais pas en France...

Pourquoi la FNAPEC s'est-elle toujours battue pour une initiation artistique dans l'Éducation Nationale ?

Parce qu'elle estime que ce n'est pas le rôle des écoles de musique ou des conservatoires qui sont des établissements d'enseignement spécialisé. L'enseignement, la découverte, l'initiation, la connaissance, la sensibilisation, la pratique artistique (musique, danse, arts visuels, théâtre...) ne peuvent se faire que dans le cadre de l'Éducation nationale (et de nombreuses expériences, malheureusement expériences seulement, sont à l'origine de vocations) car c'est un droit qui doit être accordé à tous les enfants et pas seulement à ceux qui, de par leur environnement familial, ont choisi d'aller à l'école de musique.

L'école de musique et le conservatoire se doivent, eux, de permettre à tous ceux qui le désirent,

quels que soient leur choix musical, leur situation géographique, leur condition économique, de se spécialiser et de suivre un enseignement spécifique avec toutes les contraintes que cela peut impliquer. Nous insistons sur la notion de choix raisonné et éclairé et réfutons tout principe qui dès le départ décrèterait que des styles de musique sont les domaines privilégiés de certaines catégories de populations.

Et que se passe-t-il dans les écoles de musique aujourd'hui ?

L'enseignement musical en France est relativement récent. Nous pouvons dire que c'est la réforme Landowski qui lui a donné le souffle qui est le sien aujourd'hui. La FNAPEC, qui en a suivi toutes les évolutions, peut témoigner qu'actuellement, l'enseignement pratiqué dans les conservatoires n'est plus le même et que tous les nouveaux textes élaborés par la DGCA vont dans le bon sens. L'esprit des schémas d'orientation porte déjà en germe toutes les préconisations demandées par le Rapport Didier Lockwood, mais il faut du temps pour que les mentalités changent, la nouvelle formation des enseignants (dispensée par les CEFEDM ou CFMI) porte ses fruits, les attentes des parents évoluent...

La FNAPEC tient à rappeler qu'elle est très favorable à la transversalité des disciplines et à l'ouverture de Maison des arts dans le style de celles que l'on peut retrouver aux Pays-Bas avec des passerelles entre toutes les disciplines musique, danse, théâtre, arts visuels...

La FNAPEC souligne le rôle essentiel de la formation des enseignants et souhaite que dans la création des pôles supérieurs, la pédagogie d'enseignement ait une place entière à côté et non en complément de celle d'interprète.

En conclusion, n'oublions pas que la France est le seul pays européen à avoir développé un aussi vaste réseau public d'enseignement initial parallèlement aux enseignements artistiques relevant de l'enseignement général dispensé à l'Éducation nationale. La FNAPEC souhaite et espère qu'elle gardera cet avantage et ce bel outil malgré la crise car comme le rappelle le rapport (p.2). « Le développement de la pratique musicale permet la construction de l'individu et son intégration dans la vie de la cité et il est primordial de faire en sorte que cet outil d'intégration sociale soit aujourd'hui à la portée du plus grand nombre pour lutter contre les inégalités. »

Motions votées à l'unanimité lors du congrès FNAPEC du 31 mars 2012

La Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves de Conservatoires et d'écoles de musique, de danse et de théâtre réaffirme aujourd'hui la nécessité de dispenser un enseignement artistique à l'école, car elle constate que si ce sujet s'invite souvent dans les débats, où tous s'accordent à reconnaître son intérêt, sur le terrain, la réalité est tout autre et d'importantes disparités régionales mettent en péril le principe fondamental de l'accès égal à l'éducation.

C'est pourquoi elle demande qu'une réflexion soit menée en commun avec les autres associations de parents d'élèves présentes dans les établissements scolaires, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale.

La FNAPEC constate que l'enseignement artistique en classe à horaire aménagé, bien que régi par des textes ministériels à portée générale, n'en est pas moins dispensé de façon fort disparate sur l'ensemble du territoire, créant ainsi une inégalité de fait. Elle appelle les autorités administratives concernées à veiller au respect des arrêtés et circulaires fixant les principes généraux, l'organisation et les programmes de ces dispositifs spécifiques.
